Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 116

Artikel: France : le nouveau réglement des prix d'entrée

Autor: Achard, M. / Debrie, A. / Richebe, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-732868

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

comme le monde extérieur. L'œuvre d'art a peut-être pour mission essentielle de conjuguer ces deux domaines distincts (sont-ils si distincts que cela ?), et comme de les faire remonter à la source unique d'où ils émanent.

Soyons reconnaissants à John Ford, metteur en scène prestigieux de « Qu'elle était vert ma vallée », de l'avoir compris, de l'avoir mis en œuvre, avec beaucoup de grandeur, de discrétion et de délicatesse, dans un film qu'il faut compter désormais au nombre des pures réussites de l'écran. Cette réussite, du reste, atteste la fidélité du réalisateur au livre de Richard Llewellyn, qu'il ne s'est point borné à illustrer, mais dont il nous offre une vivante synthèse. Il y a là plus encore qu'une amoureuse application du cinéaste au roman : la fusion de deux tempéraments, une identification que rendait possible ce certain réalisme poétique, très proche de Ford, dont les meilleurs romanciers anglais se sont fait une tradition — l'une des plus fécondes qui soient.

Je ne raconterai point dans son détail l'histoire que nous conte John Ford, après Richard Llewellyn. Elle est simple, si simple même qu'elle paraît « une tranche de vie » empruntée au cours de l'existence quotidienne, soustraite au temps. Mais magnifiée de la plus splendide façon, sans cesser jamais d'être vraie. Esthétique qui a son éthique, qui est déjà toute une éthique. On songerait, n'était la crainte de passer un peu vite d'un plan à un autre, à Chesterton déclarant aux détracteurs du poète Robert Browning : « C'est le comble de la critique vaine de se plaindre que l'histoire soit banale et sordide, car l'objet tout entier du poème est de montrer quelle infinité de bien et de mal spirituels peut contenir une histoire banale et sordide ». Roman ou film, cette œuvre est chose vécue, vécue par l'auteur, recréée par le metteur en scène. Chaque épisode en sera ressenti par le public dans la mesure où celui-ci saura participer, tantôt à sa poésie familière, tantôt à son tragique. « Quel manque de mesure !» s'exclamait à mes côtés, le soir de la première, une aimable spectatrice à qui le caractère d'évidence dramatique imprégnant l'ouvrage de John Ford portait visiblement sur les nerfs. Et pourtant, « Qu'elle était verte ma vallée » ne porte la trace d'aucun excès, va sans nul excès de son prélude à son terme.

Un petit village de mineurs, au cœur du pays de Galles, abrite une famille nombreuse : les Morgan. Quatre fils, et le père, descendent chaque jour à la mine. Angharad, la fille, vaque aux soins du ménage, avec sa mère. Huw, un cinquième fils, de beaucoup le cadet, reste à la maison. Ivor, le frère ainé, est fiancé à Bronwen. Leur mariage est bientôt célébré. Gruffydd, le jeune pasteur du lieu, épris d'Angharad, est payé de retour, mais ses scrupules de conscience font qu'il renoncera à elle — et ce motif, d'une fine observation psychologique, n'est pas le moins tragique du récit. C'est par Huw, vieilli et se remémorant l'histoire de son village, et qui en sera l'invisible commentateur, que l'on prend part à l'odyssée de la famille Morgan. Scènes heureuses de l'enfance, scènes gaies ou douloureuses de l'adolescence, puis les conflits du travail, le chômage, les frères tour à tour s'expatriant, le mariage d'Angharad, l'éboulement de la mine, la mort du père — ce ne sont là que les charnières principales d'une action que le metteur en scène a traduite en images étonnantes, avec une puissance expressive et une simplicité qui font de lui plus qu'un maître cinéaste : un virtuose de la lumière, rompu à tous les contrastes picturaux, à toutes les demi-teintes.

Que dire, en effet, des dons d'imagier de John Ford ? Ils sont éclatants, aussi évidents dans les gros plans que dans les ensembles. Ford, dont le style apparaît curieusement lithographique, ne perd jamais de vue l'unité picturale de chaque scène. Son art descriptif l'apparente aux meilleurs réalisateurs soviétiques — pour ne rien dire de la prédilection qu'il porte aux sujets sociaux. Ce metteur en scène excelle à traduire les mouvements de foule, plus encore qu'il ne recherche le mouvement cinématographique comme tel, le rythme. Et ceci le distingue nettement d'un Capra, d'un Wyler, dont le style est essentiellement mouvant. En regard de ces deux-là, Ford semblerait statique, voué, semble-t-il, au tableau, à la profondeur des images, comme s'il voulait les graver dans la rétine. Il y parvient, du reste. Ses scènes ont toutes du rêlief, de l'ampleur. Ford est un grand visuel, ce qui, s'appliquant à un cinéaste, semblerait aller de soi — mais Wyler ni Capra ne le sont au même degré, chez qui l'image fixe moins qu'elle n'expose.

Les ciels de John Ford sont d'une beauté particulière, et servis par une photographie le plus souvent admirable, où les tonalités grises, sombres et argentées, alternent, s'opposent et se marient.

Mais aussi, cette œuvre est dotée d'un accompagnement musical qui la soutient de part en part, sous les espèces de chœurs fort remarquables. Les chorales étant fort en honneur au pays de Galles, c'était là de quoi ajouter à la couleur locale de ce film, et lui conférer une certaine qualité incantatoire dont sa gravité pouvait sans nulle peine s'accommoder. Au demeurant (et j'y toucherai dans ma prochaine chronique), John Ford n'a point manqué d'introduire dans son ouvrage ce certain ton de vindicte, si mesuré soit-il, auquel le prédestinait son tempérament. Il peint la vie obscure des mineurs, mais il touche aux problèmes du travail ; il décrit un milieu où les traditions religieuses sont prééminentes et colorent toute la vie sociale, mais il dénonce les méfaits du puritanisme, d'un moralisme exsangue qui s'est substitué à la loi morale.

Je n'ai rien dit de la distribution. Elle est parfaite, et ne nous inflige aucune vedette à grand tapage. Cela ne fait qu'ajouter à la vérité humaine du film. Maureen O'Hara, dans le rôle d'Angharad, est parfaitement sobre et émouvante, et belle. Le petit Roddy Mac Dowall, dans celui de Huw, a fait une création dont on gardera longtemps le souvenir. Walter Pidgeon (le pasteur), Donald Crisp (le père), Sara Allgood (la mère) sont autant d'interprètes dont on peut dire qu'ils vivent leur personnage. Et le talent de John Ford impose à l'ensemble, comme aux uns et aux autres, sa marque distinctive.

France
Le nouveau réglement des prix d'entrée

Les prix des places de cinéma de la zone autrefois non-occupée viennent d'être réglés par une nouvelle décision du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique. Désormais, toutes les salles sont classées dans différentes catégories et toutes sont tenues d'appliquer les prix fixés par cette ordonnance, dont nous reproduisons ci-après le texte intégral:

Vu la loi du 16 août 1940, concernant l'organisation provisoire de la Production industrielle,

Vu le décret du 2 décembre 1940, relatif au Comité d'Organisation de l'industrie Cinématographique,

Vu l'arrêté du 3 février 1942, fixant le prix des places dans les cinémas.

Vu la décision n^{0} 21 du Directeur Responsable, en date du 6 février 1942, relative au classement des salles de cinéma,

La Commission Consultative entendue,

Le Comité de Direction décide:

Article Premier. — Chaque salle doit avoir trois catégories de places. Le prix le plus bas doit être appliqué au moins au tiers et au plus aux deux cinquièmes des places de chaque salle (strapontins non compris).

Aucune obligation n'est fixée pour le pourcentage du nombre de places des deux catégories supérieures.

Article 2. — A partir du 18 novembre 1942, toutes les salles seront tenues de pratiquer les prix prévus au barème ci-annexé pour la catégorie correspondant à leur classement, et ce, tant en semaine que les samedis, dimanches, veilles et jours de fête, et même si, exceptionnellement, elles projettent des films d'une vision inférieure au classement de la salle.

Ces dispositions sont applicables aux exploitants de format réduit lorsqu'elles se trouvent dans une localité où existe au moins une exploitation en format standard.

Article 3. — A compter du 18 novembre 1942, les prix appliqués par les exploitations de Format réduit, dans les localités où n'existe aucune exploitation en Format standard, seront fixés librement dans la limite des taux fixés au barème ci-annexé sans que le prix minimum puisse être inférieur à 5 francs. Les mêmes prix devront être appliqués tant les samedis, dimanches, veilles et jours de fête que les autres jours de la semaine.

Article 4. — Les enfants de moins de 13 ans, les militaires et les jeunes des Chantiers de Jeunesse en uniforme paieront demi-tarif tous les jours, à toutes les places avec un minimum de 4 francs, ce minimum étant ramené à 3 francs pour les cinémas en Format réduit dans les localités où n'existe pas de cinéma en standard.

Toutefois, les dimanches et jours de fête, le directeur de la salle aura la faculté de limiter à son choix l'admission des enfants au-dessous de 13 ans au demi-tarif.

Article 5. — Pour les salles qui passent des attractions, une majoration du prix des places pourra être appliquée à titre permanent dans la limite de 5 francs pour les salles de première exclusivité ou de première vision des villes-clés et dans la limite de 3 francs pour les autres salles.

Cette majoration sera autorisée sur la demande de l'exploitant dans les conditions prévues à l'article 3 de la décision 21.

Article 6. — Aucune séance gratuite ne pourra être donnée sans l'autorisation du C.O.I.C.

Article 7. — La projection d'un film d'un ordre de vision supérieur à celui correspondant au classement de la salle, est subordonnée à une autorisation préalable du C.O.I.C. La salle devra alors pratiquer les prix de la catégorie correspondant à l'ordre de vision du film.

Article 8. — A titre exceptionnel, les exploitants des salles qui pratiquaient antérieurement des prix supérieurs au maxima prévu à l'arrêté du 3 février 1942, pourront sur justification de leur part être autorisés à appliquer un tarif spécial. Ce tarif sera fixé par décision du Comité de Direction du C.O.I.C. après accord du Commissaire du Gouvernement et du Délégué du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances.

Article 9. — Des dérogations aux dispositions de l'article 2 et 5, peuvent être autorisées par décision du Comité de Direction sur avis des Commissions prévues à l'article 2 de la décision 21.

Le Comité de Direction:
M. Achard, A. Debrie, R. Richebe.

Catégorie du cinema	Villes-Cles et faubourgs dans un rayon de 5 km			Villes de plus de 60.000 habitants et faubourgs dans un rayon de 5 km			Villes de 15.001 à 60.000 habitants et faubourgs dans un rayon de 5 km			Villes de 3.001 à 15.000 habitants			Localités de 3.000 habitants et moins		
	Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places			Catégories de places		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Exclusivités	12	15	18												
1re Vision	10	12	15	10	12	14	8	10	12	6	8	10	5	6	7
2e Vision Centre . .	8	10	12												
2e Vision Quartiers .	7	8	10	7	9	12	7	8	10	5	6	8	»	»	»
3e Vision	6	8	10	6	8	10	5	6	8	»	»	»	»	»	»
Visions ultérieures . .	5	6	8	5	6	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»

N.-B. — Les villes-clés de la Zone Non Occupée sont *Lyon, Marseille, Toulouse, Nice* et *Vichy.*

Où l'on forme les futurs cinéastes ...

« Le Centre Artistique et Technique des Jeunes du Cinéma » à Nice.

La formation professionnelle des jeunes cinéastes est, en Europe du moins, un grand souci pour la Corporation. Car, à peu d'exceptions près, le cinéma n'est jusqu'ici pas « enseigné » comme tout autre art et toute autre technique. Fort heureusement, plusieurs initiatives ont été prises dernièrement pour combler cette lacune. En Suisse, le Conservatoire de Genève s'est adjoint depuis quelques mois une classe de cinéma, confiée à Madame Françoise Rosay; en France a été créé le *Centre artistique et technique des Jeunes du Cinéma* à Nice, dirigé par M. Paul Legros et d'autres cinéastes expérimentés.

Vu l'importance de cette question, nous voudrions emprunter les passages essentiels d'un article de M. R. Saramito, décrivant une visite au Centre et paru dans l'excellente revue corporative « Cinéma-Spectacles »:

La création du Centre Artistique et Technique est de date toute récente, aussi beaucoup de personnes si elles en ont cependant entendu parler, ignorent encore ses véritables buts, ses principales missions.

C'est en date du premier août 1941, qu'une élite de jeunes artistes et techniciens du cinéma conçurent l'idée de grouper toute leur énergie, toute leur foi et leur savoir, pour élaborer ce Centre qui aujourd'hui à tout juste un an d'intervalle rivalise de vitalité et de rayonnement dans la production nationale.

Pour édifier et concrétiser leur projets, les créateurs du Centre ont choisi à Nice, dans un des quartiers les plus riants, au pied d'une des collines les plus agréables et des mieux exposés, la villa « El Patio », magnifique résidence de style mauresque et pouvant répondre à tous les besoins qu'ils en attendaient.

En pénétrant dans la villa nous nous trouvons dans un agréable et vaste hall d'entrée où se situent les divers bureaux de Direction et de production, ainsi qu'une salle de bibliothèque absolument unique en son genre et où l'on peut trouver toute l'encyclopédie intéressant le cinéma; elle est ouverte à tous les membres du Centre ainsi qu'à tous les professionnels du cinéma qui peuvent y trouver une documentation pour tous les sujets relatifs aux arts touchant le cinéma.

Au premier étage, avec le foyer intellectuel, sont réunis tous les services administratifs ainsi que le département musical chargé de repertorier ou de créer toute la musique d'accompagnement nécessaire à une bande sonore.

Dans les dépendances de la villa sont aménagées: ateliers de décoration, d'enregistrement des sons, laboratoire photographique, magasins de projecteurs et décors, atelier de prises de vues, atelier spécial pour dessins animés; une salle de montage absolument parfaite, équipée avec des « Moritone » dernier modèle, retient particulièrement mon attention, et me permet de voir les films « Les Chevaux du Vercors », de Jacqueline Audry et « Les Surprises de la Vie », de Paul Gilson, en cours de montage.